

Tours, le 29 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A la suite du vote du Schéma Départemental de l'Enfance en février 2018, le Conseil départemental a lancé au printemps de la même année 4 appels à projets dans le secteur de la protection de l'enfance pour améliorer son dispositif sur tout le territoire départemental, en le partageant en 5 secteurs.

Avant toute décision du Conseil départemental, une commission d'information et de sélection des offres pour ces 4 appels projets représentant 20 lots a été mise en place. Co-présidée par le représentant de la Préfète et du Président du Conseil départemental, elle est composée de 17 membres, dont 9 à voix délibérative et 8 à voix consultative.

Le 8 novembre 2018 elle a proposé d'attribuer 19 des 20 lots, ce qui a été ratifié par le Conseil départemental.

Concernant le 20^{ème} lot Métropole, elle n'a pas proposé de l'attribuer ce jour-là, mais de le relancer en le scindant en 2 lots du fait de sa grande taille, ce qui a été fait.

Aujourd'hui, 29 avril 2019, cette commission d'information et de sélection des offres des appels à projets du secteur enfance Métropole s'est réunie pour ces 2 lots.

A l'unanimité, elle a pris 1 décision, fait 1 proposition et émis 1 avis :

Tout d'abord, elle a confirmé l'irrecevabilité d'une offre groupée indissociable de 2 associations pour les lots 1 et 2, suivant en cela l'avis du service instructeur.

Ensuite, elle a proposé d'attribuer le lot 2 à la Fondation Verdier, associée à la Croix Rouge.

Enfin, elle a formulé l'avis de relancer le lot 1.

Les conclusions de cette commission feront l'objet d'une publication réglementaire dans les jours à venir.

A la suite, il sera proposé au Conseil départemental de suivre l'avis de la commission et d'attribuer le lot 2 à la Fondation Verdier lors de sa prochaine session en mai.

Pour ce qui concerne la relance du lot 1, qui relève de par les textes du pouvoir propre du Président du Conseil départemental, là encore l'avis de la commission sera suivi et la relance aura lieu sans délai.

Compte tenu des délais administratifs réglementaires incompressibles pour permettre aux candidats porteurs de projets de faire de nouvelles offres pour le lot 1 et de les faire instruire par les services, une nouvelle réunion de la commission pour statuer aura lieu en septembre. D'ici là, les Associations présentes actuellement sur le périmètre de la Métropole à savoir la Sauvegarde de l'Enfance et Montjoie, poursuivront leur activité dans des conditions inchangées.

En conclusion, les procédures sont strictement respectées, et contrairement aux inquiétudes qui s'expriment ici ou là, il n'existe donc pas d'incidence sur l'emploi des associations de la Sauvegarde de l'Enfance et de Montjoie.

Contact presse

Anaïs Béchu – abechu@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47